

## **CONSEIL MUNICIPAL du 15 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à vingt heures trente

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique sous la présidence de M. Roland GUEVILLE, Maire

Etaient présents : MRS et MMES GUEVILLE R, BINARD J, BOSSART S, CHERON M, CORNU R, DESCHAMPS E, FAUCON A, LANGLOIS E, LE BEL D, LEFEBVRE-EVENOT C, LEROY S, PERRIER R, PRIEUX I, SAVARIE N

**Formant la majorité des membres en exercice**

Excusés : Mme Jasmine DOUILLET a donné procuration à M. Damien LE BEL  
M. Tanguy CALBRIX a donné procuration à M. Romain CORNU

Secrétaire de séance : Mme Natacha SAVARIE

### **BUDGET**

#### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 (délibération n° 7)**

Jacques BINARD rappelle que la séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe budgétaire essentiel. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun en ce qui les concerne doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui du comptable est le compte de gestion et celui de l'ordonnateur est le compte administratif.

Après s'être assuré que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, le total des recettes s'élève à 2 493 865,84€, celui des dépenses à 2 132 157,58€ dégageant un résultat excédentaire de 361 708,26€ pour l'exercice 2023.

Il est précisé que les résultats du compte de gestion sont identiques au compte administratif présenté par ailleurs et faisant l'objet de la délibération suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Montville, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve.

#### **ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (délibération n° 8)**

Le compte administratif 2023 est présenté par Jacques BINARD. Il donne toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du compte administratif aux conseillers présents.

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses	1 452 441,09€
	Recettes	1 807 102,84€
	Excédent	354 661,75€

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses	679 716,49€
-----------------------------------	----------	-------------

Recettes	686 763,00€
Excédent	7 046,51€

**Soit un excédent de clôture d'exercice 361 708,26€**

<u>Restes à réaliser :</u>	Dépenses	101 930,00€
	Recettes	0,00€
	Déficit	101 930,00€

**Soit un excédent net de clôture d'exercice de 259 778,26€**

Roland GUEVILLE, Maire, quitte la séance.

Après avoir constaté la concordance entre le projet de Compte Administratif et les écritures du Compte de Gestion du receveur municipal, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacques BINARD, doyen, est appelé à adopter le compte administratif de l'exercice 2023 tel que présenté.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacques BINARD, adopte le présent compte administratif de l'exercice 2023 à l'unanimité.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 (délibération n° 9)**

Il est rappelé que les résultats du Compte Administratif 2023 fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	354 661,75€
Un résultat antérieur reporté de	262 417,93€
Soit un résultat à affecter de	617 079,68€

Un excédent d'investissement de	7 046,51€
Un déficit antérieur reporté de	- 140 134,62€
Soit un résultat à affecter de	- 133 088,11€

Un déficit de crédits d'investissement reportés -101 930,00€

Soit un déficit de financement en section d'investissement de -235 018,11€

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2024 les résultats de la manière suivante :

à l'article 1068 du budget d'investissement	235 018,11€
à l'article 002 du budget de fonctionnement	382 061,57€
à l'article 001 du budget d'investissement	- 133 088,11€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2023 tel que proposé.

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

désignation	Invest	Commandé	A soumettre
<b>Fonds de concours</b>	<b>6 943,66 €</b>	<b>6 950</b>	
<b>Anti pince-doigts</b>	<b>1 632,00 €</b>	<b>1 650</b>	
Meuble de rangement (dont 384€ mise en place)	1 666,50 €		1 700
Armoire froide	2 793,31 €		2 800
Cutter mélangeur	1 624,50 €		1 650
Trottoir rue des Jonquilles	30 330,36 €		30 500
Armoire électrique cuisine	7 731,88 €		7 800
Aménagement chemin entre Jonquilles et Lilas			
Bassin Coquelicot	11 340,00 €		11 400
Éclairage réfectoire maternelle	1 428,61 €		1 500
3 Autolaveuses Écoles	8 964,00 €		9 000
Rayonnage stockage MILCOLOR	4 131,20 €		4 200
Projet messageries mairie	1 500,00 €		1 500
<b>Projet M3797 - Eff + EP rue des Roses</b>	<b>1 340,00 €</b>	<b>1 340</b>	
	<b>486 373,26 €</b>		
Assistant à maîtrise d'œuvre			
Maîtrise œuvre réhabilitation			
Maîtrise œuvre construction			
Réhabilitation vestiaire	232 911,60 €	233 000	
Construction accueil jeunes	253 461,66 €	254 000	
	<b>20 290,50 €</b>		
Maîtrise œuvre projet autour du stade			
Mission CSPS	6 796,50 €	6 800	
Mission Contrôle technique	6 894,00 €	6 900	
Dossier Loi sur l'Eau	6 600,00 €	6 600	
	<b>588 089,78 €</b>	<b>517 240</b>	<b>72 050</b>
		589 290	

Le Conseil Municipal valide ces propositions d'investissements pour l'exercice 2023, auxquelles pourront s'ajouter d'autres projets car nous sommes en attente d'autres devis

## **ENFANCE ET JEUNESSE**

### **DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) (délibération n° 10)**

Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse, rappelle l'information donnée en réunion de Conseil Municipal du 23 novembre 2023 relative au compte-rendu de la commission du 20 novembre 2023.

Elle expose aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées lors du recrutement des animateurs nécessaires au fonctionnement de notre Accueil Collectif de Mineurs ; il est apparu nécessaire de remédier à cette situation en instituant une aide à la formation au BAFA, mise en place pour les jeunes de la commune souhaitant s'inscrire à celle-ci.

Elle explique que, chaque année, un maximum de quatre jeunes seront sélectionnés, après le dépôt d'une lettre de motivation et sur entretien, afin de prétendre à cette aide de la commune.

Le montant de cette aide sera de 50% du reste à charge de la famille, déduction faite des autres aides possibles (Département, CE, CAF, ...). En contrepartie, les jeunes sélectionnés s'engageront à travailler sur l'Accueil Collectif de Mineurs sur un total de vingt semaines, incluant les périodes de vacances et les mercredis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

## **URBANISME**

### **ACTUALISATION DU RECENSEMENT D'INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES (délibération n° 11)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune détient un recensement des indices de cavités souterraines réalisé en 2005 par le bureau d'études INGETEC.

Monsieur le Maire a souhaité actualiser son recensement des indices de cavités souterraines par l'ajout de nouveaux indices recensés depuis 2005 ainsi que la mise à jour des périmètres de sécurités associés aux indices de cavités souterraines.

Cette mission a été confiée au bureau d'études CEREMA 10, chemin de la Poudrière au Grand-Quevilly. Ce dernier a validé la mise à jour du recensement des indices de cavités souterraines en septembre 2022, incluant les levés d'indices et les périmètres de sécurité ainsi que les ajouts d'indices mentionnés dans les délibérations N°2018/25 et N°2019/24.

Toutefois, depuis la fourniture du recensement des indices de cavités souterraines par le bureau d'Etudes CEREMA, il convient de procéder à l'actualisation des indices suivants :

## **Avenue des Bruyères Indice N°76245-15**

- Cet indice a fait l'objet de plusieurs investigations réalisées par le CEREMA en 2021. Une campagne de sondages destructifs a permis d'identifier la présence d'une marnière.
- L'Association Marnière N°15 a souhaité lever le risque mouvement de terrain en lien avec l'indice de cavité souterraine N° 76245-015.
- Le CEREMA a réalisé une campagne de sondages destructifs le 18 Novembre 2022 pour s'assurer qu'aucune galerie en lien avec l'indice N°76245-015 ne se développe en direction des habitations.
- Les sondages réalisés n'ont pas mis en évidence d'anomalie en lien avec une exploitation souterraine.
- Dans son rapport N°2022-001938 de novembre 2022, le CEREMA lève le périmètre de sécurité de l'indice 76245-015 et considère l'indice comme traité.

## **Hameau la Saussaye Indice N°76245-055**

- A la demande de M. Anthony FLAHAUT, propriétaire de la parcelle cadastrale ZC N°174 au Hameau la Saussaye, une étude a été réalisée par HYDROGÉOTECHNIQUE, dans le cadre d'un diagnostic portant sur la recherche d'anomalie de compacité dans le périmètre de sécurité de l'indice de cavité souterraine N°76245-055.
- Cette étude a consisté en la réalisation de 7 forages effectués sur la parcelle N°174 afin de lever le périmètre de sécurité en totalité.
- Aucune anomalie significative à mettre en lien avec la présence d'une cavité souterraine n'a été mise en évidence au droit des 7 sondages destructifs réalisés.
- Par conséquent, le périmètre de sécurité est réduit partiellement autour de l'indice de cavité souterraine N°76245-055 selon le rideau de forages effectué, en direction de la parcelle N°174 appartenant à M. Anthony FLAHAUT (Rapport N°C.22.70.030 du 10 Janvier 2023 d'HYDROGÉOTECHNIQUE)

## **ZA POLEN 2**

- Un effondrement a été découvert à l'automne 2022 au droit de parcelles non bâties sur la ZA POLEN 2 (cadastrées ZI-0061, ZI-0063 et ZI-0064)
- Cet effondrement a fait l'objet d'une expertise par HYDROGÉOTECHNIQUE OUEST début 2023 (dossier C23.70.043) Au vu de cette expertise, il a été préconisé d'effectuer des sondages destructifs profonds en périphérie de l'indice.

- De ce fait, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a missionné EXPLOR-E afin d'effectuer des investigations qui ont abouti à la découverte et à la caractérisation d'une marnière souterraine (rapport 76245-03-03)
- Afin d'enrayer le phénomène de dégradation et l'apparition de nouveaux effondrements, il a été décidé de procéder au comblement de cette marnière.
- Après avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le rapport de comblement N°76245-03-06 effectué par EXPLOR-E n'appelle pas de remarques particulières.
- Il convient donc de :
  - supprimer le périmètre de sécurité associé à l'indice compte-tenu de sa caractérisation complète et de son traitement
  - de requalifier le présent indice en « indice traité » de définir une zone de « prescriptions géotechniques » au droit de l'emprise traitée de l'indice
  - de définir une zone « Non aedificandi » au droit de l'effondrement de 2022, cette zone pouvant être sujette à des tassements à moyen et long terme.

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'actualisation du recensement d'indices de cavités souterraines.
- Annexe la délibération au RICS et l'intègre au P.L.U de la commune.

## **INFORMATIONS**

Mr Romain Cornu informe le conseil municipal sur la campagne de recensement 2024 qui a débuté il y a un mois et se termine le 17 février 2024. Mr Romain Cornu nous apprend que la campagne est à ce jour à 85% de personnes recensées à Eslettes ; il a donc fait une demande de délai supplémentaire pour terminer. Il explique que le recensement est plus compliqué cette année pour plusieurs raisons :

- les gens étaient moins favorables à consacrer du temps au recensement malgré son caractère obligatoire.
- c'était la première fois que le recensement était favorisé à se faire sur internet. Pour le coup, la version papier n'était pas automatiquement distribuée dans les boîtes aux lettres. Les personnes voulant uniquement passer par la version papier devaient attendre le passage du recenseur pour en bénéficier. Mais impossible d'expliquer cette subtilité aux habitants qui n'ont pas pu ou voulu répondre aux recenseurs.
- L'emploi du temps du recenseur n'était pas toujours compatible avec le temps de présence des habitants.

Dans l'ensemble, tout s'est bien passé.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme Évelyne LANGLOIS demande à Mr le maire si la rumeur sur l'église d'Eslettes est avérée. En effet, on lui a rapporté que : « la commune n'aurait pas les finances pour faire des réparations de l'église d'Eslettes et que cette dernière allait être détruite à cause de son mauvais état. »

- Roland Guéville, Maire, a répondu que l'église d'Eslettes n'appartient pas à la commune et il n'a pas été mis au courant de l'état actuel de l'église. Il nous informe qu'il a reçu il y a peu de temps le nouveau prêtre et que ce dernier n'a jamais mentionné que l'église était en péril. La rumeur est donc démentie.
- Mme Caroline Lefebvre-Evenot réitère son souhait de distribuer le bulletin municipal à l'ensemble des entreprises de la ZAC. À l'heure actuelle, le bulletin est envoyé par courrier uniquement aux entreprises qui sponsorisent le bulletin municipal. L'ensemble du conseil municipal et Mr le maire sont d'accord avec cette idée et espèrent que cela suscite des nouveaux sponsors pour les années suivantes.

Roland Guéville, maire d'Eslettes, nous informe à l'occasion qu'un club des entreprises de la ZAC s'est créé et qu'il y a adhéré dans le but de créer un lien avec l'ensemble des entreprises, de se connaître et de se regrouper pour travailler ensemble sur des sujets comme la cybercriminalité ou bien encore la télé-protection.

- Mme Caroline Lefebvre-Evenot Caroline fait remarquer que quelques habitants du secteur des Aubépines se sont plaints de ne pas avoir reçu le bulletin municipal dans leur boîte aux lettres. Mr Perrier Rodolphe, responsable du secteur des Aubépines, confirme avoir fait sérieusement la distribution du bulletin municipal dans ce quartier de la commune.
- Mme Isabelle Prioux interpelle Mr Damien Le Bel et Mr Romain Cornu pour leur faire remarquer que Mr Jérémie Plesant aurait besoin d'aide pour gérer le site internet de la commune. En effet, son emploi du temps n'est pas compatible avec la gestion du site à lui seul. Elle pose la question à savoir qui est censé gérer le site ?

Mr Romain Cornu reconnaît avoir eu une formation sur l'utilisation du site internet mais n'avoir jamais inséré de contenu. Mr Damien Le Bel ajoute que même si les personnes désignées sont Mme Jasmine Douillet et Mr Jérémie Plesant, cela ne suffira pas à donner une dynamique suffisante au site ; il invite donc toutes personnes intéressées à s'occuper du site internet de la commune et il précise que son utilisation reste très simple. Toutes les associations ont elles aussi, un droit d'écriture sur le site pour leur propre association. Mais aujourd'hui aucune ne l'utilise.

- Mme Isabelle Prioux sollicite Mme Martine Chéron, présidente de l'association les Amis du Livre, pour la succession de Mme Christine Deschamps au poste de bibliothécaire. En effet, Mme Deschamps Christine prendra sa retraite fin août 2024. Une annonce sera passée auprès du centre de gestion.

FIN de la séance 22h53, prochain conseil municipal le 28 mars 2024